

# DISPOSITIF CHAS

Tout élève inscrit dans le dispositif se doit de respecter la totalité des articles de la charte signée lors de la demande d'inscription.

Les élèves intégrant le dispositif CHAS bénéficient d'horaires aménagés.

Leur emploi du temps est extrêmement concentré et permet de libérer les lundis, mardis, jeudis et vendredi après-midi à 15h30.

Après 15h30, l'élève a le choix entre partir s'entraîner dans son club, rester au collège en Aide au travail personnalisé avec un enseignant encadrant ou rentrer chez lui.

Un élève en classe CHAS n'a donc pas de séance de « sport supplémentaire » dans son emploi du temps. Il ne s'entraîne pas au collège.

Cependant une heure supplémentaire de cours est inscrite dans son emploi du temps pour appréhender et préparer la vie du sportif : *gérer son stress lors des compétitions, comprendre et analyser les effets du sport sur le corps, l'imagerie mentale dans la pratique sportive, l'alimentation et le sommeil du sportif, le métier de journaliste sportif...*

Les élèves en dispositif CHAS doivent s'inscrire à l'AS et représenter le collège sur certaines compétitions comme le cross ou les compétitions dans leur sport (si celui-ci est proposé par les enseignants d'EPS en AS).

Le dispositif accueille les élèves sportifs de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, sélectionnés sur dossier et en fonction des places disponibles. Il est possible d'intégrer le dispositif en cours de cursus scolaire mais pas en cours d'année.

Les élèves de CHAS ne peuvent pas choisir d'autres options comme le latin ou l'Italien.

Chaque année scolaire porte le nom d'un parrain/marraine, ancien champion français que les élèves rencontrent à plusieurs reprises lors d'événements sportifs ou culturels regroupant tous les élèves CHAS.

Les élèves de CHAS sont acteurs dans l'organisation d'événements sportifs lors de la SOP (semaine olympique et paralympique) au sein de leur collège.

Les élèves CHAS se voient proposer plusieurs spectacles ou sorties sportives-culturelles auxquels ils essaieront de participer.

Les entrants au lycée dans le dispositif CHAS bénéficient d'une dotation (t-shirt et sweat-shirt aux couleurs et logo de la CHAS)